

Zeitschrift:	Bulletin de la Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles = Bulletin der Naturforschenden Gesellschaft Freiburg
Herausgeber:	Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles
Band:	73 (1984)
Heft:	1-2
Rubrik:	Rapport de la Commission cantonale pour la protection de la nature et du paysage

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rapport de la Commission cantonale pour la protection de la nature et du paysage pour les années 1982 et 1983

La Commission a tenu 3 séances plénières et son Bureau a traité les affaires courantes au cours d'une vingtaine de séances durant les années 1982 et 1983. Des délégations du Bureau ont participé à des séances et visions locales concernant divers projets de gravières, de lignes électriques, de routes, d'endiguements, de constructions, de plans d'aménagement locaux et de plans de quartiers.

Principaux objets traités :

- Le projet de tracé de la route nationale 1 dans le district de la Broye.
- Le projet de ligne électrique EOS à haute tension Yverdon-Galmis et celui de la ligne EEF Tentlingen-Wünnewil.
- La rive sud du lac de Neuchâtel: participation aux séances de la commission de gestion instituée par la convention signée par les cantons de Vaud et de Fribourg; projet de port à Cheyres; extension de zones à bâtir à Gletterens.
- L'étude de ports sur la rive nord du lac de Morat.
- Le Rohrmoos: examen d'une expertise géobotanique et proposition de mise sous protection.
- Les marais de Düdingen: achat par la commune d'une partie des marais et octroi de subventions fédérales et cantonales.
- La tourbière du Crêt, dans le cadre d'une demande d'exploitation de tourbe et de drainage d'un terrain voisin.
- Un projet de centre de test pour véhicules automobiles dans les auges de la Sarine à Bösingen.
- La construction d'un téléski à Rathvel (Châtel-Saint-Denis).
- Un projet de dépôt souterrain de carburant à Sâles (Gruyère).
- Une vingtaine de projets d'ouverture ou d'extension de gravières et carrières.
- Une cinquantaine de plans d'aménagement locaux de communes.
- Une vingtaine de plans de quartier.
- Des projets de constructions tels que chalets, immeubles locatifs, bâtiments agricoles, antennes, etc.

Nouvelles réserves naturelles

Trois réserves naturelles ont obtenu leur statut légal en 1983:

- *La réserve du Vanil Noir*, comprenant les propriétés de la Ligue suisse pour la protection de la nature et celles pour lesquelles des servitudes foncières ont été consenties en faveur de dite ligue, soit tout le vallon des Mortheys et la région de Bounavaux-Bounavalette. Le plan et le règlement de protection ont été approuvés par le Conseil d'Etat le 11 janvier 1983.
- *La réserve du lac de Pérrolles* qui s'étend du barrage de la Maigrauge jusqu'au «Creux-du-Loup», limitée, en aval du pont de Pérrolles, par la lisière extérieure des forêts entourant les falaises (sauf le Bois de Saint-Jean) et en amont du pont par la lisière inférieure des forêts. Le plan et le règlement de protection ont été approuvés par le Conseil d'Etat le 31 mai 1983.
- *La réserve de Châbles, Cheyres et Font* dont le périmètre comprend une zone naturelle proprement dite et le secteur lacustre et une zone de transition comprenant entre autres le site architectural de Font. Le plan et le règlement de protection ont été approuvés par le Conseil d'Etat le 12 juillet 1983.

Le Secrétaire:
P. Demierre